



**Compte rendu du Gt 15 du 17 janvier sur
les métiers de la formation continue**

GT Métiers de la Formation Continue d'Adultes

Enfin les textes vont voir le jour et être présentés au CTMEN au mois de mars !

Les textes **sur les formateurs** qui préciseront les activités et les modes de décompte et particulièrement les activités spécifiques à la formation continue qui seront décomptées à 0.504 au lieu de 0.46 ! Les obligations resteront sur la même base de 810h pour les formateurs.

Les Conseillers Bilan et V.A.E. feront l'objet d'un décompte particulier se voyant crédités d'1 heure toute les 3 heures d'activité.

Pour les **CFC** le décret de 90 va être toiletté pour repreciser les missions qui ont évoluées depuis 90.

En réponse aux revendications, l'augmentation de l'indemnité est évoquée par le ministère, elle serait d'un montant de 1200 € par an et précisée dans un Décret très prochainement pour un versement à partir de septembre 2017!

Le Sgen CFDT maintien sa revendication de rajout de la fonction de CFC à la liste d'éligibilité à la Classe Exceptionnelle malgré le fait que le ministère n'a pas souhaité le rajouter dans un premier temps.

En réponse au courrier intersyndical envoyé vendredi 13 janvier, demandant un décompte du temps de travail des CFC sur la base de 39h sur 36 semaines et signé par le Sgen CFDT, le ministère n'a pas changé de position.



Le ministère a confirmé sa volonté de faire évoluer **les I.P.D.G. vers une I.F.F.C.A.** Indemnité de Fonction pour la Formation Continue des Adultes, la liste des fonctions éligibles sera fixée par la DGESCO.

Comme nous le souhaitons, le processus, sera plus transparent et le montant prévisionnel et la liste des personnes éligibles seront proposés en AG Greta et après avis conforme du Recteur, voté en CaA de l'établissement support. Le Recteur donnera un nouvel avis conforme avant la liquidation au vu de la santé financière du Greta.



Comité national de suivi

Compte Rendu du Comité national de suivi du 17 janvier 2017

Rapport de l'IGAENR [La mise en œuvre de la réforme des GRETA depuis trois ans](#)

Les six préconisations faites par les inspecteurs rejoignent certaines revendications du Sgen-CFDT.

La professionnalisation est effectivement un axe majeur. La proposition de doter tous les GRETA de directeurs opérationnels en utilisant des supports de CFC est une voie à explorer sous condition d'obtenir des dotations de postes supplémentaire. La mission n'a pas étudiée l'usage que les rectorats font des GIP-FCIP et cela reste à faire, car dans certaines académies ils assument la charge du CFA académique, des fonds européens pour la MLDS. Cette évolution engendre des déséquilibres quant au positionnement des GIP face au réseau des GRETA.

Sur le continuum formation initiale et formation continue il convient effectivement de s'interroger sur le fonctionnement et le rôle dévolu au CA de 'établissement support. Mais il faut aussi interroger la mixité des publics et la possibilité d'avoir des services partagés pour les enseignants.

Il faut clarifier la notion d'employeur pour les formateurs contractuels. Pour le Sgen-CFDT s'est clairement le recteur. Cette approche est confirmée par le ministère.

Evolution des Groupe Académique de Suivi de la réforme.

Le Sgen-CFDT a demandé à ce que les compétences des GAS et CAFCA soient mieux distinguées. Les GAS pourraient utilement évoluer vers la question des ressources humaines en vue d'une application des textes issus du GT 15. Ce point n'a pas été tranché.

Remontées CNS

Point de la Degsco sur les remontées faites par les organisations syndicales et l'interrogation des académies par le ministère.

Prise en compte du temps de déplacement : la réglementation n'a pas évolué, ils sont décomptés entre la résidence administrative et le lieu d'intervention.

CPIF : si pas de poste gagé, le lauréat est affecté en FI.



Circulaire droit syndical

Circulaire écrite par la DGRH.

Le paragraphe 2 pose un réel problème car il fait porter sur le GRETA la charge financière de la décharge syndicale.

Le paragraphe 1 interroge aussi sur la présence des personnels DAVA qui peuvent relever du GIP donc d'autres textes quant au droit syndical.

Le Sgen-CFDT souhaite que les décharges d'activité de service attribuées aux personnels des GRETA ne se traduisent par une charge financière pour ceux-ci. Le recours au FAM doit être plus clairement encouragé.

SI2G

Nouveau système d'information pour le réseau GRETA.

Le futur système d'information des Greta et des GIP-FCIP « SI2G » a pour principaux objectifs de :

- o faciliter l'organisation et l'activité des acteurs des Greta et des centres par la mise à disposition d'un SI moderne et ergonomique ;
- o positionner les bénéficiaires et les formateurs au centre du SI national ;
- o alléger les procédures en direction des usagers en portant la démarche de simplification « dites le-nous une fois »
- o rendre compte de l'activité du réseau de développement et de certification des compétences pour le maintien de l'employabilité des personnes ;
- o optimiser la gestion des prestations vendues ;
- o soutenir le pilotage aux différents niveaux local, académique et national, en fiabilisant la remontée des données.

Les caractéristiques :

- o centré sur l'utilisateur, il en distinguera différentes catégories (prescripteur, demandeur, client, bénéficiaire, financeur) ;
- o ergonomique, il proposera aux utilisateurs des vues d'écrans spécifiques par métier et adaptables selon le besoin ;



- o ouvert, il proposera des web-services ;
- o souple, il fournira les fonctionnalités de base à toute académie quel que soit son niveau d'intégration des processus ;
- o polyvalent, il permettra aussi bien de recueillir les demandes, de produire des propositions ou des plannings ;
- o fiable, il conciliera la qualité du service des équipes sur celle des données traitées en s'appuyant sur le référentiel qualité (EDUFORM) sur un référentiel national de données conforme aux orientations du CNEFOP ;
- o adaptable, il sera conçu de façon modulaire ;
- o interopérable, il comportera des interfaces et échangera des métadonnées avec l'externe ;
- o progressif, son déploiement intégrera l'actuel système, il prévoira des expérimentations académiques et s'appuiera sur une conduite du changement soutenue

Avant le déploiement de S2IG la DNE doit s'assurer si des solutions comparables n'existent pas déjà. Après cette étude le choix de développer totalement un outil ou d'utiliser une solution existante, répondant au cahier des charges, sera fait fin du 1^{er} trimestre 2017. Le déploiement de l'outil est prévu pour 2019.

Le Sgen-CFDT s'interroge sur le coût et sa prise en charge ainsi que sur la prise en charge l'accompagnement technique.

Le DNE a répondu que le coût serait supporté par le ministère et non par les GRETA et le DNE a expliqué que les DSI serait impliqué dans le déploiement de l'outil ce qui n'a jamais été le cas pour Progrès